

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 14 novembre 2022

Délibération N° 35

Objet : Augmentation de capital Brittany Ferries (BAI)

Exposé des motifs :

Une note de JP Chapalain présentée au bureau CCIR du 30/06/2022 indique que la BAI a sollicité le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI), dont la mission est d'aider les entreprises en difficultés à élaborer et mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. Suite à cette intervention, une aide de 61 M€, dont 45 M€ de subventions, a été accordée par les pouvoirs publics pour permettre aux banques de continuer leurs engagements.

Le CIRI a cependant conditionné cette aide à une augmentation de capital de 10 M€ de la part des actionnaires historiques, dont les CCI Bretonnes font partie.

Une conciliation a permis de transformer ces apports en obligations remboursables en 2029 au taux de 3.56% /an.

Les CCI sont donc sollicitées à hauteur de leur part en capital et doivent se prononcer sans délai sur leur souhait de se porter acquéreur d'obligations. La CCIR ne peut cependant pas se porter acquéreur. Le bureau de la CCIR du 30/06/2022 a ainsi décidé que les CCIT reprendraient la part dédiée à la CCIR à hauteur de leur participation dans la BAI. Le bureau de chaque CCIT Le bureau de chaque CCIT doit se prononcer sur cette opportunité.

	Répartition initiale	part CCIT	répartition part CCIR	Répartition Finale
CCIMBO	655 000	59,65%	62 636,61	717 637
CCI35	338 000	30,78%	32 322,40	370 322
CCI56	70 000	6,38%	6 693,99	76 694
CCI22	35 000	3,19%	3 346,99	38 347
CCIR	105 000			
	1 203 000	1 098 000	105 000	1 203 000

Le bureau de la CCI Ille-et-Vilaine, réuni le 18 juillet 2022, a émis un avis favorable sous réserve d'une validation par la présente assemblée générale. Cet avis a été conditionné par :

1/ l'acquisition des obligations proposées pour 370.322 € en conditionnant l'engagement de la CCI Ille-et-Vilaine par :

- L'obtention des états financiers, budgets et tout élément permettant d'être en mesure de mener une réflexion éclairée sur la situation de la compagnie,
- Les informations nécessaires à une participation active aux CA, AG et toute assemblée réunissant les actionnaires
- Exiger qu'un représentant de la BAI présente a minima une fois par an un rapport d'activité de la compagnie devant le bureau régional

2/ la CCIMBO, pilote de ce dossier, nous a fait part d'un passage en CIRI



Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser la CCI à se porter acquéreur des obligations proposées pour 370.322 €.

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 18/07/2022

Délibération soumise au vote :

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq